

AGENDA DES DROITS DE L'ENFANT POUR LA PROCHAINE DECENNIE

Etat du Caucus des Droits de l'Enfant pour la Session Speciale pour Enfants de l'Assemblée Générale des Nations Unies 2001

20 Octobre 2000

PREAMBULE

Ce document reflète les discussions tenues par une marge d'organisations nationales et internationales non gouvernementales (ONG) à travers le monde qui sont engagées à protéger et promouvoir les droits humains des enfants. Ceci servira de base de discussion avec les gouvernements lors de la Session Spéciale pour Enfants de l'Assemblée Générale 2001 et pour informer des Décisions des documents et objectifs des Sessions.

Notre but est de promouvoir une entière attention et d'impliquer la Convention des Droits de l'Enfant de l'ONU (CDE), qui produit la vision et les moyens d'améliorer les droits humains de tous les enfants dans le monde. En accord avec la CDE, nous utilisons le terme enfants dans un sens inclusif pour signifier toutes personnes de moins de dix huit ans.

INTRODUCTION

Il y a dix ans, au Sommet Mondial pour Enfants de 1990, la Convention pour les Droits de l'Enfant venait juste d'être adoptée par les Nations Unies. La Déclaration de dix points adoptés au Sommet encourageait les Etats Membres des Nations Unies à ratifier et implémenter la nouvelle Convention. Maintenant, dix années plus tard, le monde a été témoin d'un des plus grands aboutissements pour les droits des enfants. La Convention, contrairement à d'autres traités internationaux qui encouragent des oppositions persistentes, a été ratifiée de façon universelle par tous les pays du monde (avec seulement deux exceptions). Elle engage les gouvernements en association avec les acteurs des sociétés civiles, pour assurer l'entière des droits des enfants, incluant leur survie, protection, développement et participation.

Les droits des enfants sont maintenant vaguement reconnus à travers le monde. Mais l'avancée de la théorie à la pratique demeure un problème majeur. La Convention n'a pas été entièrement implémentée et les objectifs établis par le Sommet de 1990 n'ont largement pas été atteints. De ce fait, des millions d'enfants souffrent de négligence, d'exploitation et d'abus de façon journalière.

Le plus gros problème de la Session Speciale pour Enfants de l'Assemblée Générale de l'ONU et des Etats Membres, dans le nouveau millénaire est de développer des moyens pratiques et soutenus pour implémenter entièrement la CDE le plus rapidement possible de façon mondiale. Ceci peut être obtenu, en rendant les provisions de la Convention plus

attachées aux Etats Membres, en réenforçant les capacités du déroulement et d'implémentation, en sélectionnant un nouveau groupe d'objectifs compréhensifs et mesurables sur lesquels se concentrer pour la prochaine décennie, et en maîtrisant le désir politique pour en aboutir.

Ce document a été organisé en cinq sections qui vont de paire avec les rapports du guide général du Comité pour les Droits de l'Enfant sur la Convention pour les Droits de l'Enfant : (1) Droits Civils et Libertés; (2) Soins de la Famille et Soins Alternatifs; (3) Santé de Base et Bien-Être; (4) Education, Loisir et Activités Culturelles; (5) Protection Spéciale. Celles-ci suivent des thèmes majeurs de la Convention, qui nous croyons, doivent produire la vision majeure pour des engagements renouvelés qui doivent être pris à la Session Spéciale pour Enfants à l'Assemblée Générale de 2001.

Déroulement et Implémentation

Les Gouvernements sont responsables d'enforcer, protéger, et promouvoir les droits reconnus à la Convention sur les Droits de l'Enfant. L'effectif aboutissement de cette responsabilité nécessite que les Gouvernements créent et tissent un partenariat avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales et d'autres organisations de société civile. L'implémentation dépend aussi d'une coopération internationale à travers tous les Gouvernements, et d'assistance de ceux capables de la produire.

Les Gouvernements doivent démontrer un puissant et soutenu désir politique, aussi bien en terme de générer une coopération internationale que d'assistance et de ressources et encore, assurer qu'une politique adéquate et un support financier éminent de gouvernements nationaux et sub-nationaux aux plus bas niveaux et aux communautés.

Avec la ratification presque universelle de la CDE, les Partis d'Etat doivent faire des efforts supplémentaires pour fortifier et rendre plus effective les mécanismes de déroulement de la Convention. Une évaluation systématique est requise qui utilise des indicateurs développés pour refléter les principes et les provisions encrés dans la Convention et d'autres instruments des droits humains. Le rôle essentiel du déroulement du Comité pour les Droits de l'Enfant de l'ONU a besoin d'être réenforcé avec des ressources additionnelles, pour que le Comité puisse aboutir à son mandat de façon plus adéquate. Ceci en partie nécessite une augmentation dans le nombre de membres du Comité.

Nous soulignons l'importance des pays à honorer leurs obligations de soumettre des rapports des Partis d'Etats détaillés, dignes de confiance, et ponctuels au Comité pour les Droits de l'Enfant de l'ONU et de largement partager ces rapports dans leurs pays et au delà. L'effectif succès de ce processus nécessite une grande participation des ONG et d'autres acteurs de sociétés civiles et d'organisations comme partenaires entiers. A leur fin, les ONG et les partenaires de sociétés civiles ont besoin de contribuer à la création et la maintenance des mécanismes de déroulement locaux et nationaux, et d'assurer que la mobilisation des ressources soit dirigée envers l'amélioration de la vie de tous les enfants.

Principes Generaux

Les meilleurs intérêts de l'enfant doivent être le principe fondamental pour toutes les institutions, services, et facilités responsable pour le soin ou la protection des enfants. En vue d'implémenter effectivement et de superviser les meilleurs intérêts des enfants, les points de vue des enfants doivent être entendus dans tous les sujets affectant leur bien-être. Ceci est facilité à travers d'effectifs, partenariats, significatifs au sein de la société qui impliment le partage de pouvoir dans les décisions à prendre.

La discrimination effraye tous les droits des enfants. Elle cree et perpetraie un cercle vicieux de pauvrete, deprivation, ignorance, d'exclusion politique et sociale et de vulnerabilite pour d'abus des droits de l'homme. L'analyse des differents types de discrimination- sur les bases de race, couleur, sexe, langue, religion, opinion politique ou autre, nationale, origine ethnique ou sociale, pauvrete, handicap, de statut de naissance ou autre, et residence urbaine ou rurale, doit etre conduite a tous les niveaux. La est le premier pas vers son elimination.

Enfin, la survie et le development de tous les enfants est paramount; toutes mesures de responsabilite et de supervision doivent supporter ce objectif.

I. DROITS CIVILS ET LIBERTES

A. Droits d'Identite et de Nationalite (Enregistrement de Naissance)

Les droits elementaires des enfants a un nom et une identite ne sont pas reconnus universellement. Un tiers de toutes les naissances- environ 40 millions de bebes annuellement- n'est pas enregistre dans le monde. N'existant pas legalement, ces bebes ne seront pas capables de s'inscrire dans les ecoles, d'avoir acces aux soins medicaux et aux services sociaux, et peuvent etre vulnerable a l'exploitation, ainsi qu'au trafic et au recrutement militaire avant l'age. Securiser l'identite d'un enfant est un pas crucial pour ce qui est d'assurer l'acces a tous les droits donnes par la CDE et a adresser l'exploitation.

Le caucus recommande que les pays (leur gouvernements en association avec les ONG et d'autre acteurs de societes civiles et organizations):

- Etablissent et implimentent un systeme d'enregistrement comprehensif dans tous les pays, totalement accessible et abordable a tous les parents et familles, de meme qu'a ceux dans les endroits ruraux et distants.
- Developent des plans d'actions a temps specifiques pour assurer l'enregistrement des naissances et produire des documents necessaries pour chaque enfant dans tous les pays, incluant aussi bien que possible l'identification totale des parents.
- Delivrer et rendre publique le report du statut annuel des enregistrements de naissance, etablissant des moyens d'amelioration et des plans de continuation.

- Eveiller la conscience aussi bien du citoyens que des officiels du gouvernement sur le sujet et comment il affecte tous les secteurs de la population.
- S'assurer que les enfants a risque particulier et de groupes marginalises soient inclus dans les programmes d'enregistrement de facon appopriee et speciale.

B. Participation

Quand bien-meme la CDE garantie aux enfants le droit d'exprimer leur avis librement dans tous les sujets les concernant, et pour exercer la liberte d'expression, l'opportunitie de participer aux processus de decision a prendre et les activites qui affectent leur vie et leur future leur est frequemment deniee. Le droit de participation depend aussi de la realisation d'autres droits primaires tels que l'acces a l'information, le droit de liberte d'association et le droit de formuler les opinions librement d'influence et de coercion. Le principe de participation doit etre integre dans tous les secteurs qui concernent les enfants.

Le caucus recommande que les pays (leur gouvernements en association avec les ONG et d'autre acteurs de societes civiles et organizations):

- Assurent le droit de l'enfant a la liberte d'expression, d'association et d'organisation, en reconnaissant la responsabilite primaire des familles a encadrer et proteger les enfants.
- Assurent que l'opportunitie de se faire entendre soit donnee aux enfants dans les procedes qui les affecte, incluant procedes de la court, les custody hearings, et les decisions concernant leur sante, l'education et leur emplacement au depend de l'Etat.
- Assurent que l'opportunitie d'exprimer leur oppinion dans tous les reglements publiques les affectant soit donnee aux enfants, et etablissent des structures de participation et des forums pour faciliter cela.
- Encouragent les organisations nationales et internationales et les entreprises de secteur prive a inclure les points de vue des enfants dans les analyses et le processus de decision a prendre.
- Supporter les organisations dirigees par les enfants.
- Assurent la disponibilite d'une large variete de sources d'informations pour enfants ajustes a leur niveau de maturite.

C. Violence Contre les Enfants

La violence contre les enfants est pervasive et frequemment passe sans impunitie. L'abus physique et psychologique est perpetree contre les enfants de rue par la police , contre les enfants dans dans les institution correctionnelles par les gardiens ou employes, contre les enfants travailleurs par leurs employeurs, contre les etudiants par leurs professeurs, et contre les enfants par les membres de leurs familles.

Le caucus recommande que les pays (leur gouvernements en association avec les ONG et d'autre acteurs de societes civiles et organizations):

- Assurent la protection des enfants de toutes formes de violence mentale et physique, de blessures et d'abus, de négligence et de traitement négligent, maltraitement ou exploitation, incluant punition corporelle, et abus sexuel, sous la garde de(s) parent(s), tuteur(s) legal(aux) ou de toute autre personne qui a la garde de l'enfant.
- Assurent que tout enfant qui est détenu, institutionnalisé, en internat ou à l'école soit protégé de torture ou cruel, traitement ou punition inhumain ou dégradant, incluant punition corporelle ou abus sexuel.
- Enquêtent vigoureusement et promptement tous les rapports de "disparitions", de torture, et d'abus de tout enfant, de poursuivre les responsables, et de rapporter toutes ces enquêtes publiquement et promptement.
- Assurent que l'enfant et sa famille aient accès direct aux mécanismes de plaintes qui initient et conduisent des enquêtes.
- Assurent la protection des enfants de la rue contre les abus physiques et sexuels par la police et de détention arbitraire, et octroient des ressources pour aider les enfants qui n'ont aucune autre alternative que d'essayer de survivre dans les rues du monde.
- Conduisent des campagnes d'éducation avec les communautés locales, les donneurs de soins et les agents d'enforcement de loi pour changer les attitudes des pratiques traditionnelles qui blessent les enfants, et assurer l'abolition de ses pratiques.

II. SOIN DE LA FAMILLE ET SOIN ALTERNATIF

Support pour parents et familles

La Convention sur les Droits de l'Enfant reconnaît l'importance des parents et familles dans le développement des enfants. Les familles jouent un rôle critique d'assurer le droit de chaque enfant de grandir dans un environnement prudent, stable et encadré.

Le caucus recommande que les pays (leur gouvernements en association avec les ONG et d'autres acteurs de sociétés civiles et organisations):

- Assurent que les familles soient supportées en vue de produire un environnement prudent, stable et encadré pour leurs enfants.
- Fassent tous les efforts possibles pour mettre fin et prévenir warfare, violence, et discrimination sous toutes formes.
- Mettent sur place des moyens économiques qui permettent aux parents et d'autres à reconcilier leur travaux et leur responsabilités de donneurs de soins.
- Rendent prioritaires les préservations des structures familiales à travers les programmes sociaux.
- Ou appropriées, créer des networks de support des parents.
- Créer des opportunités rémunératives pour les familles.
- Fournir des ressources aboutissant aux droits d'habitation des enfants de la rue.

III. SANTE DE BASE ET BIEN-ETRE

A. La Pauvrete

Chaque annee, des millions d'enfant meurent de faim et de maladies liees a la pauvrete, ce qui laisse aussi les enfants et leur enfants vulnerables a l'exploitation ou aux separations forcees. La pauvrete est pervasive dans les pays en voie de developement et est aussi une realite dans les pays developpes.

Le dommage cause aux enfants par la pauvrete est ethiquement intolerable et est largement due a l'inegale distribution et l'accumulation de richesse et de la sur-consommation des nations industrialisees. Les regles internationales d'echange et les programmes d'ajustement structurels aussi bien que les pratiques exploitatives des cooperations internationales et transnationales sont responsables de l'incessante croissance de la pauvrete aussi bien dans le sud que dans le nord. Les institutions de financement internationales operent frequemment sans tenir totalement compte de l'impact que leurs decisions et leurs actions ont sur les enfants.

L'alleviation de la pauvrete est centrale dans l'avancement des droits des enfants a tous les niveaux et depend de l'engagement et de la coordination de la communaute internationale. Les gouvernements doivent reconnaitre les benefices immesurables pour les enfants et pour toute la societe qui ensuit si la pauvrete est eliminee.

Le caucus recommande que les pays (leur gouvernements en association avec les ONG et les d'autres acteurs de societe civiles et organizations):

- S'engagent a des actions pratiques qui aboutissent au Developement de la Cible Internationale pour reduire la pauvrete en 2015.
- Annulent les dettes bilaterales et multilaterales des pays hautement endettes et augmentent l'assistance au developpement aux pays les plus vulnerables, pour aboutir a la cible de 0.7% du GNP.
- Octroient des ressources relevees de dettes pour le benefice des enfants, qui comprennent des services de sante et d'education.
- Adoptent des politiques economiques qui sont sensibles a leurs effets sur le bien-etre des enfants et assurent des distributions plus equitables d'accès aux ressources.
- Developpent des moyens d'analyse et le gerance de l'impact des politiques macro-economiques sur les vies des enfants, specialement les groups marginalises.
- S'assurent que les societes transnationales se conforment a ses codes d'ethique et imposent une taxation aux marches financiers internationaux pour generer des ressources pour l'elimination de la pauvrete.
- Insistent pour que les business internationaux et les institutions financieres soient responsables de l'effet de leurs politiques et actions sur la survie et le developement des enfants.

- Assurent l'accès pour les personnes les plus pauvres au monde aux programmes de crédits- le plus souvent les femmes et les enfants- en établissant un Fond Global d'Élimination de la Pauvreté.
- Offrent des programmes qui permettent un meilleur accès des enfants à la technologie.
- Réduisent les dépenses militaires pour permettre la réallocation des ressources financières aux [sustainable livelihoods and ecological integrity].
- S'engagent à l'Initiative 20/20 adoptée en 1995 aussi bien au Sommet Mondial pour le Développement Social qu'à la Conférence Mondiale pour les Femmes de Beijing.
- Adresser les issues qui créent et engendrent la pauvreté, à savoir, l'inégalité des sexes, l'injuste distribution des salaires et l'inégale répartition des terres.

B. La Santé

Malgré les gains substantiels de l'état de santé et des immunisations au cours de la dernière décennie, plus de 30 000 enfants âgés de moins de 5 ans meurent chaque jour à cause de maladies qui peuvent être évitées. À l'échelle planétaire, un enfant sur dix mourra avant l'âge de 5 ans. Plus d'un million d'adolescents meurent prématurément chaque année pour diverses raisons, notamment de blessures, de maladies, de violence, de suicide, de complications de grossesse, qui est la cause principale de décès des jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans. Beaucoup de filles sont mises à risque à cause de pénibles pratiques traditionnelles, comme la mutilation génitale féminine ou le mariage à bas âge, une pratique qui conduit à la grossesse précoce. L'épidémie croissante du SIDA/HIV a rendu orphelins plus de 10 millions d'enfants âgés de moins de 15 ans, et chaque jour, des milliers d'enfants sont infectés du HIV. Les filles sont particulièrement vulnérables au HIV/SIDA et autres maladies sexuellement transmissibles à cause de violence, prostitution et trafic de l'enfant.

Les enfants sont toujours en danger de maladie, de la malnutrition, de la mauvaise qualité de l'eau, d'accidents, d'abus de substances, et de polluants provenant de l'environnement. Ils sont particulièrement susceptibles aux polluants provenant de l'environnement tels que les pesticides, les toxines qui s'accumulent dans le corps, la radiation, le plomb et d'autres métaux, et d'autres substances nuisibles susceptibles de causer la mort et affecter le développement neurologique, physique, cognitif et hormonal, de causer des problèmes de reproduction, de cancer et des troubles de développement.

Le caucus recommande que les pays (leur gouvernements en association avec les ONG et d'autres acteurs de sociétés civiles et organisations):

- Favorisent la réalisation des buts liés à la santé établis au Sommet Mondial de Enfants de 1990 qui n'ont pas été complètement accomplis et cerner les questions principales pour un nouveau programme mondial de la santé

- Assurent autant que possible, la survie et le développement des enfants en mettant sur pied des mesures qui permettront à tous les enfants de naître et de vivre en bonne santé.
- S'assurent que tous les enfants, sans aucune forme de discrimination, aient accès aux soins de santé primaires gratuits qui répondent aux normes les plus élevées.
- S'assurent que les familles, femmes et enfants aient accès à des services de soins mentaux compétents, à savoir des mesures préventives.
- Développent des programmes éducationnels axés sur les familles, les enfants et la communautés productrice de santé, pour promouvoir la croissance et le développement positifs et adresser la prévention des accidents, la prévention des maladies sexuellement transmissibles, incluant le HIV/SIDA, les besoins d'alimentation, la transmission et la prévention de maladies, les dangers et les risques de la pollution de l'environnement, l'hygiène préventive, les soins prénataux et postnataux et la planification familiale.
- Etablissent et/ou favorisent des programmes de maternité sans risques.
- S'assurent que tout enfant infecté avec le HIV, orphelin ou touché par le HIV/SIDA ait l'égalité d'accès sans restriction aux services de santé et de soutien.
- Reconnaisent la vulnérabilité particulière des enfants à beaucoup de produits chimiques et aux substances dans leur environnement et s'assurent que les enfants soient protégés d'une telle exposition.
- Favorisent des politiques et des lois qui assurent l'égalité d'accès à l'eau saine et à l'hygiène et à fournir aux enfants de l'air pur et de l'énergie propre.
- Agissent immédiatement pour mettre en œuvre des politiques qui dans d'autres pays ont menés à la réduction du degré d'exposition des enfants aux polluants de l'environnement, à savoir enlever le plomb de l'essence.
- Se concentrent sur la protection, la promotion et le soutien de l'allaitement maternel, malgré les défis associés au HIV/SIDA et les inquiétudes liées à l'environnement.
- Implémentent le Code International de la Marketing des Produits de Substitution Lait Maternel.
- S'assurent que les mineurs aient accès à des représentants légaux indépendants dans les situations d'hospitalisations psychiatriques involontaires.
- S'assurent que toute forme de traitement des enfants soit entreprise avec les meilleurs intérêts de l'enfant comme priorité.

C. L'incapacité

Les enfants ayant des incapacités physiques, intellectuelles ou d'autre développement ont les mêmes droits humains que tous les autres enfants. Les voix des enfants incapacités et de leur familles ne sont pas entendues de façon adéquate. Ces enfants sont victimes de la pauvreté croissante, de la coupure budgétaire, de l'éducation ségréguée, de la marginalisation sociale et des répercussions eugéniques de la technologie génétique. A l'échelle planétaire, 150 millions d'enfants et de jeunes ont des incapacités et affrontent la discrimination lorsqu'ils cherchent à obtenir l'accès à un traitement salutaire, à des soins de santé des services de garde d'enfants et à l'éducation. L'accès à chacun de ces services

est un droit humain qu'aucun enfant y compris celui avec une incapacité, ne devrait se voir refusé.

Le caucus recommande que les pays (leur gouvernements en association avec les ONG et d'autres acteurs de sociétés civiles et organizations):

- S'assurent que les enfants incapacités soient traités avec égalité, respect et dignité en tant que membres valables de la société.
- S'assurent que les enfants incapacités soient inclus dans des programmes nationaux de développement de l'enfant.
- S'assurent que les services nécessaires de réhabilitation soient disponibles pour les enfants incapacités.
- Reconnassent que la ségrégation et l'institutionnalisation des handicapés ne sont pas des mesures acceptables parce qu'elles dénie à ces enfants leurs droits fondamentaux de participation, leur opportunité de développer des relations mutuelles respectables avec leurs amis non-handicapés et leur opportunité de développer des capacités de contribution économiques et sociales.
- Valorisent tous les enfants également conformément à la loi, lors des prises de décisions relatives à la politique publique et dans la vie quotidienne quelles que soient leurs caractéristiques génétiques et autres.
- S'assurent que toutes les services communautaires, notamment les écoles, les endroits de santé et de loisirs soient accessibles et accueillants et servent en tant que tel.
- S'assurent qu'il y ait du personnel spécialisé dans le système éducatif, des services sociaux et de santé pour assister les parents et les enfants des troubles intellectuels et d'autres handicaps.
- Assistent les parents économiquement s'ils ne peuvent pas travailler à cause de la sévérité de la disability de l'incapacité de l'enfant.
- Etablissent des systèmes de support dans les cliniques et les hôpitaux pour les nouvelles mères d'enfants avec incapacité.
- S'assurent que les docteurs et autres agents de santé soient entraînés à identifier et détecter tôt les enfants handicapés et soient capables de donner des références appropriées pour qu'une rapide intervention d'enseignement et de réhabilitation soit donnée autant que nécessaire.
- S'assurent que des centres de nouveaux-nés soient fournis par les agences de secteurs publics et privés pour encourager la stimulation et l'intégration rapides des enfants handicapés et des non-handicapés, et de produire un environnement sécurisant pour que les parents laissent leurs enfants pendant qu'ils sont au travail.
- Adoptent et implémentent des politiques et des législations qui ont un impact positif sur les vies de tous les enfants ayant des troubles intellectuels d'autres handicaps de développement.
- Encouragent les médias à projeter des images positives des enfants handicapés, en mettant l'accent sur leurs capacités plutôt que leurs incapacités.
- S'assurent que des entraînements soient donnés aux agents de maintien de la loi, aux autres agents sociaux, aux parents sur la protection des enfants, et notamment des jeunes filles avec des incapacités intellectuelles, de toutes sortes d'abus,

(sexuel, émotionnel et physique). Des informations appropriées sur les issues de reproduction de santé et de maladies sexuellement transmissibles, a savoir HIV/SIDA, doivent être fait disponibles et accessibles aux jeunes avec des troubles intellectuels et d'autre types d'incapacité a apprendre.

IV. EDUCATION PLAISIRS ET ACTIVITES CULTURELLES

L'Education

L'éducation est un droit fondamental de tous les enfants. Elle est un instrument important qui permet de former les valeurs de la société et de combattre tous les types de discrimination. Dans les pays en voie de développement, 130 millions d'enfants d'âge scolaire (pratiquement 21 pour cent des enfants de tout âge dans le monde) n'ont pas accès à l'enseignement de base de qualité. Des millions d'autres enfants reçoivent une éducation au-dessous de la norme, parfois dans des milieux abusifs. Les filles plus que les garçons se voient refuser l'accès à l'éducation, elle représentent environ 60 pour cent des enfants qui ne sont pas à l'école primaire. Un nombre beaucoup plus élevé d'enfants ayant des incapacités sont également exclus de l'enseignement élémentaire aux côtés de leurs camarades.

Le caucus recommande que les pays (leur gouvernements en association avec les ONG et d'autre acteurs de sociétés civiles et organizations):

- Soutiennent l'enseignement préscolaire ainsi que l'enseignement primaire et d'adolescent à travers la politique et la législation.
- Fournissent l'enseignement obligatoire de qualité qui est accessible à tous durant toute l'enfance comme s'était mis d'accord à Jomtien et à Dakar.
- Garantissent l'accès égale à l'enseignement dans un milieu sans regarder à la race, à l'origine ethnique, nationale ou sociale, au sexe, à l'incapacité, à l'orientation sexuelle, au casier judiciaire ou d'autres critères.
- Pourvoient des instituteurs et des assistantes qualifiés qui auront les plans de leçons de haute qualité pour assurer que les enfants et leur chargés apprécient les avantages de l'éducation.
- S'assurent qu'il n'y aura aucune discrimination contre les filles en ce qui concerne leur accès à l'éducation et que les éléments qui contribuent à l'abandonnement des études par les filles, notamment le travail de juvéniles, la grossesse, la pauvreté et des emplois sans avenir, seront adressés.
- Mettent en oeuvre des mesures particulières pour assurer l'éducation des enfants qui ne sont pas inclus ou qui sont desservis par le système d'éducation, notamment: les enfants en institution ou au sein du système judiciaire pour les jeunes, les orphelins, les travailleurs juvéniles et les victimes de conflits armés, notamment les soldats-enfants, les réfugiés et les enfants réfugiés à l'intérieur de leur propre pays.
- Fassent l'analyse de manuels scolaires et de plans de leçon publiés pour s'assurer que la discrimination contre les femmes, les minorités, les personnes handicapés ou tout autre groupe n'est pas encouragée dans les écoles.
- S'assurent que l'enseignement encourage un respect pour des droits de l'homme et pour la paix.
- Interdisent les punitions corporelles a l'école et s'assurer que les enfants sont disciplinés à l'école d'une manière qui respecte leur dignité.

- Fassent participer les enseignants, les parents et les enfants à la réforme du système d'éducation afin d'en faire un système accueillant, global et non discriminatoire, qui favorise la prise en charge, la redevabilité et la pertinence.
- Encouragent les enseignants à assumer la responsabilité sociale et à inclure dans leurs leçons des renseignements sur les droits de la personne et autres questions incluses dans la Convention, notamment l'hygiène de la reproduction, le travail des enfants et la discrimination. Assurer la protection juridique des enseignants qui fournissent ces renseignements.
- S'assurent que les coûts connexes ou cachés de l'éducation, tels que les livres, les uniformes, les fournitures et les contributions d'école n'empêchent pas les enfants de fréquenter l'école.
- Encouragent la participation des organisations des enseignants et de la société civile pour améliorer la qualité de l'éducation, surveiller le progrès à la réalisation de "L'Éducation Pour Tous," et s'adresser à toutes formes de discrimination dans l'éducation, y compris la discrimination contre les femmes.

V. Protection Particulière

A. Conflits Armés

Les conflits armés actuels ont obligé environ 25 millions d'enfants de tout le monde à quitter leur foyer et ont attiré 300 000 enfants dans les forces armées en tant que soldats. Chaque année, des millions d'enfants sont blessés, deviennent handicapés, subissent des traumatismes affectifs ou sont tués dans des conflits armés. Plus particulièrement, les droits des filles sont enfreints au cours de conflits armés, puisqu'elles sont enlevées en masse et soumises à des viols systématiques.

Le caucus recommande que les pays (leur gouvernements en association avec les ONG et d'autre acteurs de sociétés civiles et organizations):

- Fassent tout ce qui est possible pour empêcher et éliminer les conflits armés.
- Ratifient à l'unanimité et appliquent le Protocole facultatif de la Convention relative aux droits de l'enfant sur la participation des enfants aux conflits armés et s'assurent qu'aucun enfant âgé de moins de dix-huit ans n'est recruté de bon gré.
- Ratifient le Statut de Rome relatif à la Cour criminelle internationale et poursuivent énergiquement en justice les personnes responsables de crimes de guerre contre les enfants, notamment des attaques contre les institutions d'éducation et du recrutement ou de l'emploi d'enfants âgés de moins de quinze ans dans les hostilités.
- Ratifient à l'unanimité et appliquent le Traité contre les mines terrestres et prennent des mesures concrètes de réduction de la disponibilité des armes légères.
- Établissent les mesures compréhensives et préventives et des systèmes d'alertes en avance pour mieux protéger les enfants des conflits armés.
- S'engagent dans un établissement de la paix de façon préventive avec une participation active des jeunes, y compris un développement et l'emploi de formation pour la résolution des conflits pour les jeunes dans l'enseignement formel et informel.
- Fassent en sorte que la reconnaissance diplomatique, l'assistance financière et militaire aux gouvernements et organisations militaires dépende de la conformité aux critères internationaux pour la protection des enfants.
- Suivent et mettent en vigueur les mesures législatives pour prévenir les sociétés commerciales de lancer dans les activités commerciales qui contribuent aux contraventions des normes internationales pour la protection des enfants en conflits armés.

- Établissent un système international de rapport de toute violation des droits des enfants, surtout dans les situations de conflits armés.
- Protègent les enfants réfugiés à l'intérieur de leur propre pays, les réfugiés et autres enfants touchés par la guerre contre l'exploitation sexuelle et les contraintes au travail et contre le recrutement par le gouvernement et autres forces armées, et assurer leur droit à l'éducation, à la santé et à la sécurité.
- S'assurent que les enfants ne subissent pas les répercussions négatives de l'imposition de sanctions.
- Organisent la formation obligatoire de tout le personnel militaire relativement aux droits des enfants qui sont détachés auprès de l'ONU pour des missions de maintien de la paix.
- S'assurent que les droits des enfants à l'éducation ne sont jamais mis en danger en fournissant des ressources d'éducation en tant que quatrième pilier d'aide humanitaire pendant les conflits armés (c.-à-d., en dehors de la nourriture, l'abri et les soins de santé).
- S'assurent que les enfants seront mis en priorité pendant la démobilisation et la réintégration et que la démobilisation des enfants est sans condition à tout temps pendant le conflit.
- Étant donné l'attention croissante accordée aux adolescents dans les conflits armés, fassent participer les enfants à l'élaboration de programmes de counselling par les pairs, de formation professionnelle et de solutions de rechange économiques, en accordant une attention particulière aux droits des enfants.
- Fournissent les enfants soldats démobilisés avec le soin médical, de counselling psychosocial, l'enseignement et la formation professionnelle, et d'autre assistance, y compris s'assurant l'attention particulière aux besoins des filles.
- Encouragent la participation de la communauté à la démobilisation et la réintégration d'enfants.
- Fassent participer les adolescents dans le dessin de counselling par les pairs, la formation professionnelle et les programmes des alternatifs économiques, soulignant les droits des filles.
- S'assurent que les processus de la paix mettront les droits et la protection des enfants comme priorités les plus pressantes, et que des provisions spécifiques et pratiques pour donner de l'assurances aux enfants touchés par les conflits armés seront incluses dans les accords de la paix.

Le caucus recommande que les pays (leur gouvernements en association avec les ONG et d'autre acteurs de sociétés civiles et organizations):

- Assurent le développement d'actions nationales avec la participation des enfants qui travaillent et leur familles.
- S'assurent que les corporations multinationales et les employeurs individuels contribuent activement au développement social et n'employent pas les enfants dans des travaux exploitatifs.
- Créent un programme éducatifs pour les enfants à risque et qui sont exploités pour les travaux domestiques et être alerté pour tout travail « au noir » pour lesquels particulièrement les filles sont exploitées.
- Identifient les raisons pour lesquelles les enfants sont utilisés pour le travail au noir, parmi lesquels la pauvreté, l'inégalité des sexes, le manque d'une bonne éducation accessible à tous.

C. L'EXPLOITATION SEXUELLE

Des milliers d'enfants au monde sont sexuellement exploités pour des raisons commerciales à travers la prostitution, le trafic et la pornographie. Les raisons sont complexes, et incluent la pauvreté et l'exploitation économique des personnes au pouvoir. Des attitudes discriminatoires envers certains groupes ethniques, les femmes et les filles sont souvent à la base des exploitations. Les enfants sont aussi sexuellement abusés par le parent ou le responsable de la famille, les employeurs, la police ou les agents de la sécurité nationale. La croissance de la pornographie pour enfant sur l'internet est remarquable pendant que rien n'a été fait pour prévenir cette odieuse pratique.

Le caucus recommande que les pays (leur gouvernements en association avec les ONG et d'autres acteurs de sociétés civiles et organisations):

- Mettent en œuvre le Programme de Stockholm pour l'Action du Congrès Mondial de 1996 sur l'Exploitation Commerciale et autres formes d'exploitation sexuelle et évaluent la mise en œuvre d'un suivi lors de la conférence de 2001 au Japon.
- Se rassurent que les politiques d'économie nationale bénéficient aux groupes marginaux de la société.
- Jugent ceux qui se lancent dans l'exploitation sexuelle de l'enfant ou profitent de telles pratiques.
- S'assurent que l'enfant qui a été victime d'exploitation sexuelle ne soit pas traité comme un criminel, mais reçoive une aide psychologique, des soins, une éducation et une scolarité d'entraînement, et d'autres assistances appropriées, comme la réunification immédiate avec sa famille quand ce sera approprié et prudent de le faire.
- Comme priorité, conduire des campagnes éducationnelles et de l'éveil de conscience publiques pour changer les attitudes des adultes qui considèrent les enfants comme des objectifs acceptables d'intérêt sexuel.
- Adopter des mesures pour l'abolition de l'exploitation sexuelle des enfants.
- Mettent en œuvre les recommandations finales de l'Engagement de Vienne de 1999 Contre la Pornographie sur l'Internet.
- Mettent en œuvre une loi nationale extra-territoriale pour s'assurer que les nationaux qui abusent des enfants dans les autres pays puissent être poursuivis en justice selon cette loi.

D. LA TRAITE DES ENFANTS

La traite des enfants existe partout au monde pour diverses raisons. Ils sont utilisés comme des soldats-enfants, des esclaves, ils sont offerts en adoption légale ou illégale, ils sont recrutés ou forcés à la prostitution et à la pornographie. Les gouvernements et les organismes inter-gouvernementaux doivent assumer leurs responsabilités à mettre en œuvre des mécanismes de prévention du développement de la traite inter-frontalière des enfants.

Le caucus recommande que les pays (leur gouvernements en association avec les ONG et d'autres acteurs de sociétés civiles et organisations):

- Adoptent des lois avec des mesures sévères qui font de la traite de l'enfant ainsi que l'adoption illégale des enfants un acte criminel.

- Modifient les lois de l’immigration pour empêcher la criminalisation des enfants victimes de la traite.
- Organisent des campagnes de sensibilisation pour éduquer les familles sur les méthodes utilisées par les trafiquants et les conséquences de la traite.
- S’assurent que les pays d’accueil assument la responsabilité pour éviter que l’enfant victime de la traite soit rapatrié dans une situation abusive ou nuisible. Les enfants dans de telles situations doivent être écoutés et des actions doivent être prises pour préserver leurs intérêts.
- Fournissent des services de protection aux enfants trafiqués pour protéger leurs droits humains, particulièrement s’ils seront témoins dans la prosécution des trafiquants.
- Créent des stratégies internationales de coordination entre les gouvernements, les organismes de l’ONU, et autres organismes et démanteler les syndicats organisés de la traite de l’enfant.
- Fournissent des moyens pour aider à retrouver ces enfants, les ramener dans leurs familles et leurs communautés à tout moment.

E. LES ENFANTS ET LE SYSTEME JURIDIQUE

Trop souvent, des enfants à travers le monde sont traduits en justice et condamnés de manières qui violent leurs droits en vertu de la CRC et d’autres normes internationales. Une fois en détention, ils risquent d’être enfermés avec des adultes et soumis à des actes de violence par ceux-ci et les gardiens. En plus, les enfants en prison se voient souvent refuser l’alimentation, adéquate, les soins médicaux et de santé mentale, l’éducation et l’accès aux installations sanitaires.

Le caucus recommande que les pays (leur gouvernements en association avec les ONG et d’autres acteurs de sociétés civiles et organizations):

- Assurent le respect et l’efficacité des lois et règles nationales et locales avec la CRC.
- Etablissent et maintiennent un système de justice juvénile conformément aux règles internationales, dans lequel la réhabilitation et l’intégration sociale de l’enfant est de rigueur.
- Forment les officiels du système juridique, les juges, les avocats, les officiers de police et les gardes de prison sur les droits de l’enfant. Conjuguer tous les efforts pour que la formation soit multi-disciplinaire, respecte les sexes, soit multi-culturelle, et que chaque membre du système juridique soit conscient des rôles et des responsabilités de leurs collègues.
- Assurent que la formation du personnel juridique inclue une collaboration avec les NGO/CSO qui travaillent avec les enfants et les jeunes, pour faciliter l’échange mutuel des issues et des connaissances.
- Développent et emploient des alternatives à l’incarcération en concordance avec les règles internationales et aussi assurent la participation des travailleurs sociaux à cette démarche.

- Assurent que l'enfant soit détenu seulement comme dernier recours et cela pour une période très courte, et jamais avec des adultes à moins que cela soit fait à son avantage. Assurent que les filles et les garçons soient détenus séparément.
- Assurent que les enfants en détention aient l'accès complet et gratuit à l'éducation de qualité, aux soins médicaux aussi bien qu'aux services de santé mentaux et psycho-sociaux.
- Abolissent la peine de mort pour les délits commis avant l'âge de 18 ans, et assurent qu'aucun enfant ne soit condamné à l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ou soit soumis à des traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- Assurent que lors des interrogatoires et à la cour, les enfants soient normalement représentés autant que nécessaire par des avocats familiers aux droits des enfants.
- S'assurent que des mesures législatives, administratives, sociales et éducationnelles appropriées soient prises pour abolir toutes formes de violences physiques envers les enfants en contact avec la loi.
- S'assurent que les enfants victimes d'exploitation, tels que ceux qui sont utilisés pour la prostitution et ou comme soldats, ne soient pas le but de la prosécution et de la criminalisation. Mais au contraire, l'accent doit être mis sur leurs exploités.
- Assurent que l'accès au redressement et à la réparation soit donné aux enfants.

CONCLUSION

Les Etats membres doivent employer de nouveaux Plans d'Actions, qui doivent être adoptés par la Session Extraordinaire pour l'Enfant de l'ONU comme moyen pour mettre sur pied et contrôler les principes et les dispositions de la Convention sur les Droits de l'Enfant. Les Etats doivent promouvoir la sensibilisation du public et faire connaître la Convention et sa démarche de contrôle. Il faut reconnaître que les pays sont à des étapes différentes de développement de la mise en œuvre de la Convention. Certains pays n'ont pas le système juridique, les institutions et les politiques qui permettent la mise en œuvre efficace. Par conséquent, ces pays doivent être fortement supportés par la coopération internationale pour effectuer une réforme judiciaire, développer les institutions, et mettre sur pied des programmes qui permettent la capacité de mise en œuvre des dispositions de la Convention.

Les Organisations qui sponsorisent (à compter du 20 Decembre, 2000)

ActionAid UK
 American College of Nurse-Midwives
 American Psychological Association
 Anti-Slavery International
 Arab Resource Collective
 Armenian International Women's Association
 Associated Countrywomen of the World (ACWW)
 Association for Childhood Education International (ACEI)

Association of Volunteers for the Rescue of Disadvantaged Children in
 Burkina Faso (ABVOSED)
 Caribbean Initiative on Equality and Non-Discrimination
 Casa Alianza/Covenant House Latin America
 Centre for Organization Research and Education (CORE- Manipur)
 Centro de Investigacion para la Accion Femenina (Dominican Republic)
 Children's Rights Alliance for England
 Child Rights Education-International
 Children At Risk Foundation – Norway
 Children At Risk Foundation – United Kingdom
 Children's Forum 21 - Greece
 Children's Forum 21 – Italy
 Children's Human Rights Centre of Albania - CRCA
 ChildRights International Research Institute
 Child Welfare League of America
 Coalition Against Child Labor (Pakistan)
 Congregation of Our Lady of Charity of the Good Shepherd
 Consortium for Street Children
 Covenant House
 CRC NGO Coordination Council of Georgia
 Defence for Children International
 ECPAT International
 ECPAT Taiwan
 ECPAT USA
 Education International
 EPOCH-Worldwide
 Federación Internacional de Fe y Alegría
 Focal Point on Sexual Exploitation of Children, NGO Group for the
 Convention on the Rights of the Child
 General Board of Global Ministries of The United Methodist Church
 Girl Scouts of the USA
 GLOBAL.. Infancia (Paraguay)
 Grenada National Coalition on the Rights of the Child
 Guinean National Coalition for the Rights of Children (COGUIDE)/
 Coalition Guineenne poru les Droits de L'enfant.
 Guyana Human Rights Association, the Rights of Children
 Harvest Help
 Institute of Social Development (Sri Lanka)
 International Buddhist Relief Organization
 International Center for Research, Practice and Policy Analysis
 International Club for Peace Research (ICPR)
 International Council of Jewish Women
 International Council of Psychologists
 International Federation Terre des Hommes
 International Federation of Social Workers

International Lactation Consultant Association (ILCA)
 International Network on Children's Health, Environment and Safety
 (INCHES)
 International Planned Parenthood Federation
 International Rescue Committee
 International School Psychology Association (ISPA)
 International Save the Children Alliance
 International Women's Anthropology Conference
 Kids Meeting Kids Can Make a Difference
 Kindernothilfe
 La Leche League International (LLL)
 Lembaga Advokasi Anak Indonesia (Indonesian Institute for Children
 Advocacy)
 Maryknoll Fathers and Brothers
 Maryknoll Sisters
 National Council for Children, Seychelles,
 National Council of Negro Women, Inc.
 National Council on Family Relations
 National Education Association
 National Research Institute of Mother and Child (Poland)
 NGO Coalition on the Rights of the Child in Egypt
 NGO Group for the Convention on the Rights of the Child
 Norwegian Forum for the Convention on the Rights of the Child
 Norwegian Youth Council (LNU)
 PLAN International
 Pacific Rim Institute for Development & Education (PRIDE)
 Results-Resultats Canada
 Rubaga Youth Development Association (Uganda)
 Scottish Alliance for Children's Rights
 Sociedad Argentina de Pediatría
 Society for the Protection of the Rights of the Child (SPARC) (Pakistan)
 Street Kids International
 The Society for the Psychological Study of Social Issues (SPSSI)
 Tearfund
 The Railway Children
 Trinidad and Tobago Coalition on the Rights of the Child
 Universal Esperanto Association
 Veterans for Peace, Inc.
 Women's Commission for Refugee Women and Children
 World Alliance of YMCAs
 World Association of Girl Guides and Girl Scouts
 World Information Transfer
 World Organization Against Torture (OMCT)
 World Organisation for Early Childhood Education
 World Vision Guatemala

World Vision International
World Young Women's Christian Association
YMCA of Trinidad and Tobago
Youth Advocate Program International
Youth Human Rights Group, Bishkek, Kyrgyzstan